

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2021

Présents :

Joël DEVOS, Dorothee DEBRUYNE, Mark MAZIERES, Annick BROÏON, Patrice SEINGIER, Catherine DUPLOUY, Vincent DUCOURANT, Amandine TRANCHANT, Marie-France BRICHE, Gervais COUPIN, Mickael DECHERF, Laure D'HERT, Eric DEGHOUY, Vincent DELMARRE, Pascal THELLIER, Myriam TRAISNEL.

Donnent procuration :

Gontran VERSTAEN à Mark MAZIERES, Hugues DECLERCQ à Vincent DUCOURANT, Cécile DEVADDERE à Catherine DUPLOUY, Catherine ODEN à Patrice SEINGIER, Sandrine RAMON à Amandine TRANCHANT.

Absents :

Odette DELESTREZ, Laurent HENNERON, Katya DECALF, Pierre DUPLOUY, Monique LAPORTE, Maxime DESPRINGRE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures. Cette réunion se tient par visioconférence.

1 – Ajustement de la souscription d'un crédit moyen long terme auprès de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France - opération d'aménagement du Moulin Gouwy

Par délibération n°061-2020 en date du 09 décembre 2020, le Conseil Municipal a souscrit un crédit moyen long terme auprès de la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France à hauteur de 493 K€ et dans les conditions ci-après rappelées :

Durée : 120 mois (ou jusqu'à la date du rachat du foncier par le Crédit Mutuel – CIC)

Taux fixe : 0,78 %

Amortissement du capital : annuités

Calcul des intérêts (taux fixe) : 30/360

Remboursement anticipé : total à tout moment et sans indemnité

Commission d'engagement : 0,20% du montant emprunté (frais de dossier)

Considérant que la somme restant due au titre du précédent prêt relais s'établissait à 546 K€,

Considérant le remboursement anticipé à hauteur de 55 K€ réalisé en décembre 2020,

Il apparaît un différentiel entre le montant du prêt moyen long terme (546K€ - 55K€ = 491 K€) et le montant défini dans la nouvelle offre de prêt par la Caisse d'Épargne Hauts de France (493K€).

En accord avec la Trésorerie Principale de Bailleul et l'organisme prêteur, il convient d'ajuster le montant du crédit moyen long terme à 491K€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- - D'accepter l'ajustement du montant du crédit moyen long terme avec la Caisse d'Épargne Hauts-de-France à 491K€
- - D'inscrire les crédits correspondants au Budget 2021
- - D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué en cas d'empêchement, à prendre toute disposition, décision et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 10.